

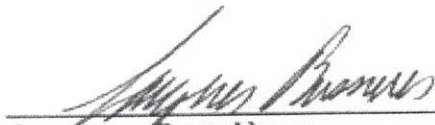
AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 213-20 RÉGISSANT SUR LA DÉSIGNATION DE LA
« VÉLOROUTE DE LA BEAUCE » COMME ÉQUIPEMENT À CARACTÈRE SUPRALOCAL
ET LE PARTAGE DES COÛTS ASSOCIÉS À CETTE DÉSIGNATION** » a été adopté le 14
octobre 2020.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au
directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à
Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 26^e jour d'octobre, deux mille vingt.



Jacques Bussièrès,
Directeur général & secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Caroline Grolman Directrice générale
de la municipalité de St-Alfred, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 21 octobre entre
8.30 et 16.30 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 octobre 2020



Signature